



REGLEMENT DU TROPHEE DEPARTEMENTAL JEUNES - TDJ
CODEP 28 – Saison 2018/2019

SOMMAIRE

Article 1 : GENERALITES-----page 3

Article 2 : INSCRIPTION DES JOUEURS AU TDJ -----page 3

Article 3 : CONVOCATION DES JOUEURS -----page 4

Article 4 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION-----page 4

Article 5 : RECOMPENSES-----page 4

Article 6 : CLASSEMENT TDJ/ANNUEL----- page 4

Article 1 : GENERALITES

1. Le Trophée Départemental Jeunes (TDJ) est une compétition organisée par le Comité Départemental d'Eure et Loir de Badminton (Codep 28) et est réservé aux jeunes joueurs inscrits dans les clubs du Codep 28 affiliés FFBaD pour la saison 2018-2019.
2. Cette compétition se déroule sur 5 étapes différentes le week end (samedi et dimanche).
3. Le tournoi est ouvert aux catégories [MiniBad \(U9\)](#), [Poussin \(U11\)](#), [Benjamin \(U13\)](#), [Minime \(U15\)](#) et [Cadet \(U17\)](#) en Simple et/ou Double.
4. La compétition est supervisée par un Juge Arbitre (JA) désignée par le Codep 28
5. Les joueurs sont autorisés à s'inscrire dans 2 tableaux mais ne peuvent participer que dans une seule catégorie d'âge.
6. Pour la catégorie Mini-Bad, seul le tableau en simple est ouvert.
7. Le tournoi est ouvert aux joueurs ayant un classement NC à D8. Un joueur classé D7 ou plus ne pourra jouer que dans une catégorie d'âge supérieure.
8. Le montant des droits d'inscription au tournoi est fixé à **6,50€** quel que soit le nombre de tableaux joués.
9. Dans la mesure du possible et si l'échéancier le permet, un tableau « Secondaire » pourra être créé aux joueurs classés en NC, P12 et P11, en donnant la priorité aux poussins (U11), puis benjamins (U13), puis minimes (U15).
10. Les tableaux se dérouleront par poules de 3, 4 ou 5, puis par élimination directe en phase finale.
11. Pour les Tableaux dits « PRINCIPAL » les matches se joueront avec des volants plumes.
12. L'inscription des joueurs à chaque étape du TDJ ne peut se faire que via le référent Jeunes du club où le joueur est affilié. Aucune inscription individuelle n'est autorisée.
13. **Attention le nombre de participants est limité en fonction du gymnase ; en cas de surnombre, les inscriptions seront retenues suivant leur date d'envoi avec le règlement associé. En cas de faible participation, le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler la compétition.**
14. Les étapes 1, 3, 4 et 5 se dérouleront avec les tableaux SD / SH / DD et DH. **L'étape 2 (à Dreux les 15 et 16 Décembre 2018) se jouera avec les tableaux SD / SH et DMx en vue de la préparation au Championnat Départemental Jeunes.**

Article 2 : INSCRIPTION DES JOUEURS AU TDJ

2.1 L'envoi des formulaires d'inscription (fichier excel) par le responsable TDJ du Codep 28 via l'adresse tdjcodep28@gmail.com se fait 20 jours avant la date de la compétition. La date limite de retour des inscriptions par les référents club est fixée à 10 jours avant la date de début de la compétition. Les inscriptions sont saisies au fur et à mesure de leur arrivées dans Badplus et ensuite adressées au responsable des juges arbitres pour le TDJ qui vérifie le contenu des données et valide / modifie la répartition des tableaux principaux et secondaires. Le fichier est ensuite transmis au juge arbitre de la compétition qui procède au tirage au sort.

2.2 Le règlement des droits d'inscription doit se faire obligatoirement par virement bancaire sur le compte bancaire du Codep 28.

Paiement obligatoirement par virement, bien précisé le motif du virement + copie à la Trésorière du Codep : tresocodepbad28@gmail.com.

Exemple Référence : Nom du club – TDJ+N° ETAPE+LIEU

Aucun remboursement ne sera possible après le tirage au sort.

Crédit Mutuel Luisant FR76 102 78 736 000 011 245 001 79
Banque : 10278 Guichet : 37360 N° Compte : 00011245001
Clé : 79 Domiciliation : CM Luisant BIC : CMCIFR2A

Article 3 : CONVOCATION DES JOUEURS

3.1 L'envoi des convocations se fait généralement 5 à 6 jours avant la compétition (J-6) par email par le responsable TDJ du Codep 28 aux référents club. Chaque joueur doit prendre connaissance du jour (samedi et/ou dimanche) et de l'heure de convocation.

3.2 Une fois le tirage au sort effectué, tout forfait doit être justifié auprès du Juge-Arbitre. **En cas de manquement à cette règle, le joueur se trouvera sanctionné et ne pourra pas participer au TDJ suivant.**

3.3 En cas de forfait ou de modification de tableau, un nouvel envoi de convocation est fait à la demande du JA. Les référents club sont chargés d'informer les joueurs de leur club de toute modification sur les horaires et dates de convocation à la compétition.

Article 4 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Le club hôte qui a accepté de recevoir la compétition doit respecter le cahier des charges envoyé par le Codep 28 qui liste l'ensemble du matériel à mettre à disposition pour le bon fonctionnement du tournoi (buvette, table de marque, terrains...).

4.1 Le tournoi se déroule le samedi de 9h00 à 20h00 et le dimanche de 9h00 à 17h00

4.2 Les tableaux Mini-bad se joueront le dimanche uniquement avec une convocation à partir de 10H10 (match prévu à 11h00). Les joueurs de la catégorie Poussins seront, dans la mesure du possible, convoqués à partir du second tour le samedi ou le dimanche.

4.3 L'accueil des joueurs débute à partir de 8h00.

4.4 Les joueurs doivent être accompagnés d'un responsable majeur.

4.5 Une buvette est mise en place dans la salle par le club hôte.

4.6 Le règlement du tournoi est celui de la FFBaD. Les volants sont à la charge des joueurs. Les volants officiels sont :

Volants plumes : le Yonex Aéroclub 07 / RSL Grade 3

Volants plastiques : Mavis 300

4.7 Les matchs, en 2 sets gagnants, se dérouleront en auto-arbitrage. Les finales seront si possible arbitrées.

4.8 En ce qui concerne les tenues vestimentaires, le tournoi est régi par les règles FFBAD.

Article 5 : RECOMPENSES

Pour chaque étape du TDJ, une récompense sera remise au finaliste et vainqueur sur les tableaux SH et SD. Sur les tableaux DH et DD, les finalistes et vainqueurs seront également récompensés.

Article 6 : CLASSEMENT DES TDJ / ANNUEL

6.1 A l'issue de chaque étape, un classement individuel par catégorie est établi qui tient compte des points acquis en fonction de l'avancement de chaque tableau. Les points sont attribués même si le match est gagné par WO.

6.2 Un joueur peut s'engager en cours de saison.

6.3 Les points acquis par un joueur surclassé sont comptabilisés dans la catégorie d'âge dans laquelle il a joué. Un joueur participant tantôt dans une catégorie, tantôt dans une autre pourra apparaître dans deux catégories du classement.

6.4 Il est possible d'avoir des ex-æquo.

6.5 Les tableaux inférieurs à 2 TDJ joués ne seront pas récompensés lors de la cérémonie de remise des récompenses.

6.6 En cas de tableaux « Secondaire », le classement général étant unique par catégorie, le nombre de points marqués sera celui du barème du tableau « Principal » ci-dessous, divisé par 2 (sauf pour les points de participation qui reste à 5).

Tableau principal	Tableau à élimination directe							Poules		
Taille du tableau	1er	2ème	Demi	Quart	8ème	16ème	32ème	Victoires	Défaites	Défaites par WO
65 et +	24	21	18	15	12	9	6	2	1	0
33 à 64	21	18	15	12	9	6	3	2	1	0
17 à 32	18	15	12	9	6	3		2	1	0
9 à 16	15	12	9	6	3			2	1	0
5 à 8	12	9	6	3				2	1	0
Jusqu'à 4	9	6	3					2	1	0
Participation	5 points									